



nom ex-epoux et achat de terrain + maison

Par **mysas**, le **07/01/2011** à **21:19**

Bonjour,

Je suis divorcée, mon ex-epoux a accepté que je garde son nom (nous avons des enfants).

Je vis désormais avec un nouveau compagnon, nous allons acheter un terrain en vue d'y faire construire une maison.

Faut-il que je mette mon nom de jeune fille plutôt que celui de mon ex-epoux sur l'acte d'achat du terrain et sur le permis de construire?

Par **Domil**, le **07/01/2011** à **21:28**

Le nom de jeune fille n'existe pas. Vous n'avez jamais changé de nom, vous ne faites qu'user du nom de votre mari et maintenant ex-mari. C'est le notaire qui mettra votre nom sur l'acte de vente